



Construire sur terrain familial

Par **boccoco**, le **20/02/2017** à **16:39**

Bonjourrrnrnj'aimerais avoir vos avis, et vos conseilsrrnrJe souhaite construire sur le terrain de ma mère, Je suis le seul héritier rnJ'ai actuellement 30 ans, ma mère 50 ans, rnC'est un projet d'agrandissement . Démolir le garage pour réaliser un local pour mon activité professionnel et un logement personnel rnsur ce terrain il ya actuellement une maison familiale ...rnrnj'aimerais savoir quels sont les solutions pour construire sur ce terrainrrnrOn me parle de faire une division parcellaire (ce qui donnera une parcelle pour moi et une pour ma mere - mais aussi deux taxe d'habitation ...)rrnrOu alors de créer une copropriété rnrOn me parle aussi de SCI (j'apporterai l'argent - crédit personnel pour la construction et ma mere le terrain et la construction existante) rnrD'autre bail à la construction rnrnj'avoue être perdu ... Si je peux éviter des frais inutile de géomètre expert ... et surtout le plus avantageux pour la succession étant le seul enfant ...rnrnje vous remercie pour votre aide

Par **morobar**, le **20/02/2017** à **16:53**

Bonjour,rnLe plus avantageux:rnVOIR UN NOTAIRErnEn effet vous avez oublié le pacte tontinier et certainement d'autres voies à explorer.

Par **talcoat**, le **21/02/2017** à **10:29**

Bonjour,rnNON, la tontine n'est pas adaptée à cette situation.rnrSeule une division préalable du terrain (avec donation) permet une sécurisation juridique, les prétendues économies pourraient à terme coûter beaucoup plus cher...rnCordialement